

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE 2022

Présidence :	M. Michel MOUTON
Présents-e-s :	Mmes Anouk BELLAOUD-MEYLAN, Simone BOWMAN, Rachel BOURQUIN GUIDI, Josiane CHAIGNAT, Bénédicte DE RAEMY, Odette HABİYAKARE, Jennifer MEIER et Maude RAMAZZINA
	MM. Christian CHEYROUX, Marc DECURTINS, René GISIGER, Stéphane HILTY (Vice-président), Ivan MARTIGNONI, Patrick RELLSTAB, Valentin SAVIGNY, Olivier SCHEIB et Alan TORSELLETTI
Conseil administratif :	Mme Prisca WASEM, Maire M. Steve DELAUDE et M. Fernand SAVIGNY, Conseillers administratifs
Secrétaire :	M. Jacques NIERLE
Excusé-e-s :	Mme Fabienne TRONO
Procès-verbaliste :	Mme Véronique PRETI

ORDRE DU JOUR

A. Adoption du procès-verbal et du compte rendu des décisions de la séance du 20 octobre 2022.....	2
B. Communication du Bureau du Conseil municipal	2
1. Formation ACG sur les enjeux climatiques	2
C. Rapports de commissions	3
1. Rapport de la commission des finances relatif au budget de l'exercice 2023	3
D. Propositions du Conseil administratif.....	7
1. Projet de délibération N°3-2022 : Ouverture d'un crédit de CHF 127'800.- destiné au versement de la contribution annuelle au Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises	7
2. Projet de délibération N°4-2022 : Approbation du budget de fonctionnement annuel 2023, du taux des centimes additionnels ainsi que de l'autorisation d'emprunter	8
3. Projet de délibération N°5-2022 : Ouverture d'un crédit d'investissement de CHF 120'000.- pour la réfection complète du sol de la salle polyvalente du groupe scolaire de Perly-Certoux	9
E. Communications du Conseil administratif	10
1. Informations diverses	10
a) Repas du Noël des Séniors 2022.....	10
b) Escalade de l'école et Noël dans le village	10
c) Dépassement de crédit ou projet de délibération avec clause d'urgence en vue de l'acquisition d'un polybenne en remplacement de celui volé	10
d) Mesures d'économies d'énergie des bâtiments et de l'éclairage public	11
e) Réponses aux questions individuelles :	12
1. Bicentenaire : décompte final (M. Cheyroux, le 20.10.2022)	12
2. Utilisation de la salle polyvalente le dimanche matin (M. Hilty, le 22.09.2022)	12
3. Chiens en laisse au chemin des Vignes (Mme Ramazzina, 20.10.2022)	12
E. Propositions individuelles et questions	13
a) Calendrier de l'Avent	13
b) Dangerosité du chemin des Vignes	13

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

c) Restitution du workshop de la Fondation Braillard	13
d) Appui de la Commission des Affaires sociales au Repas des Seniors	13
e) Couloirs pour vélos	13
f) Stationnement de remorques diverses	14

Le Président souhaite la bienvenue à l'assemblée. Il excuse l'absence de Mme Trono et annonce que Mme Habiakare aura du retard. Il salue la présence de Mme le Maire Prisca Wasem, des Conseillers administratifs Steve Delaude et Fernand Savigny et du Secrétaire général. Il n'y a pas de public. Il ouvre la séance à 20h.

A. Adoption du procès-verbal et du compte rendu des décisions de la séance du 20 octobre 2022

M. Delaude demande de corriger la dernière phrase de la p. 5 : *Il n'y a pas d'objectif d'amendes ~~d'amender~~ sur la commune.*

Mme Wasem demande plusieurs modifications dans le dernier paragraphe de la p. 9 : (...) *Le but était de permettre d'expérimenter des sports en vue **de leur permettre de faire connaissance de l'activité et rejoindre le club.** ~~stimuler à avoir une autre activité.~~ (...) Le Covid a coupé l'élan pour ces activités **et** peu d'associations proposent des activités – Mme Wasem indique la Girelle, Assemblage, Nouvelles Graines et parfois le Badminton -, et très peu d'enfants y prennent part **spontanément. Assemblage, La Girelle et Nouvelles Graines ne proposent pas d'intégrer des enfants dans leurs activités ordinaires et cela ne répond plus au but des ateliers. Assemblage stoppe son activité.***

P. 10, 3^e §, Mme Wasem demande les corrections suivantes : (...) *De leur expérience, si les enfants sont contents d'expérimenter, ils veulent être libres d'y aller **et ne pas s'engager sur une longue période.** ~~ou pas ensuite régulièrement.~~ Or, faire une pièce de poterie ou suivre une plantation **nécessite un temps de suivi est contraignant.** (...)*

Mme Habiakare arrive à 20h06.

Ainsi modifié, le PV de la séance du 20 octobre 2022 est approuvé par 13 voix « pour » et 4 abstentions.

Compte rendu de la séance du 20 octobre 2022

Le compte rendu des décisions et délibérations de la séance du Conseil municipal du 20 octobre 2022 est approuvé par 13 voix « pour » et 4 abstentions.

B. Communication du Bureau du Conseil municipal

1. Formation ACG sur les enjeux climatiques

Le Président lit un courrier de l'ACG relatif à une *formation sur le changement climatique et les outils en main des communes pour y répondre*:

*Mesdames et Messieurs les Maires,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers administratifs,
Mesdames et Messieurs les Adjointes et Adjoints,*

Comme annoncé par le soussigné de droite lors du point « divers » de notre assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue hier soir à Carouge, la commune de Vernier a récemment transmis à l'ACG une résolution adoptée par son conseil municipal intitulée « Conférence sur la crise climatique ».

En substance, ce texte demande que l'ACG organise, à l'attention des élu(e)s communaux, d'ici à l'été 2022, une conférence sur la crise climatique qui s'appuierait sur les rapports des offices suisses, les rapports du GIEC et les rapports de l'organisation météorologique mondiale.

Dans l'intervalle, l'ACG a appris que des résolutions similaires étaient en cours d'élaboration dans d'autres communes.

Vu l'importance de cette thématique, il a préféré mettre en place une formation ouverte à tous les membres des exécutifs et des délibératifs communaux, en s'inspirant du format retenu pour les soirées d'information organisées l'an dernier.

Si cette formation, qui se déroulera durant l'automne 2022, aura naturellement pour but de sensibiliser les élus communaux aux changements environnementaux qui nous attendent, elle servira surtout à les informer des outils à

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

leur disposition pour lutter, dans le cadre des prérogatives communales, contre les effets du réchauffement climatique.

Nous ne manquerons pas de vous informer, en temps voulu, de la date et des détails logistiques relatifs à cette formation.

Le Président ajoute comme information que la date retenue est finalement le 19 janvier 2023 à 18h. Chacun est libre de s'y inscrire mais il signale que cette formation tombe sur la séance du Conseil municipal de janvier 2023. Il demande qui est intéressé par cette formation. Trois personnes lèvent la main. Le Président demande s'il faut maintenir le Conseil municipal à cette date.

M. Cheyroux souhaite compléter en rappelant que tout au long de l'année, le canton a développé des ateliers sur le développement durable dont la plupart sont influencés par l'évolution de cette planification climatique. Il y a deux ou trois ans, le canton de Genève s'est déclaré en urgence climatique, ce qui génère des actions de sensibilisation et autres sur ce thème. Donc, il y a déjà des outils et informations sur cette thématique à la disposition des membres, sur la page du site internet de l'Etat de Genève dédiée. La commune peut faire appel au personnel de l'OCAN¹ si elle souhaite des informations sur cette notion d'urgence climatique et des outils communaux pour générer une stratégie climatique communale. Pour lui, il n'y a pas de quoi mettre en ballant une séance du Conseil municipal pour cette séance au vu de ces possibilités d'obtenir les mêmes informations.

Le Président prend note de ces précisions mais demande si quelqu'un estime qu'il faut supprimer cette séance de janvier. Comme il n'y a pas d'opposition fondamentale, la séance de janvier 2023 est maintenue.

C. Rapports de commissions

1. Rapport de la commission des finances relatif au budget de l'exercice 2023

M. V. Savigny, président de la commission, ne revient pas sur le contenu du rapport, suffisamment détaillé et précis. Il revient sur le message important, qui est celui de la présentation d'un nouvel exercice avec un budget déficitaire, avec une prévision du résultat 2022 qui sera également déficitaire en fin d'année. Cette situation est liée essentiellement à la baisse des revenus fiscaux et nullement à une mauvaise gestion de la commune. La réforme de la fiscalité des entreprises, le départ d'un gros contribuable, le Covid sont des éléments sur lesquelles la commune n'a pas de maîtrise. Malgré tout, la commune a la chance d'avoir une fortune cumulée confortable ce qui lui permet de ne pas sur-réagir à ces événements, notamment par la prise d'une décision peut-être prématurée d'augmenter le centime additionnel. La Commission partage l'avis du Conseil administratif et de l'administration qu'il vaut mieux travailler sur les dépenses qu'augmenter le centime. L'administration communale a déjà passablement de pistes pour optimiser les coûts et cette démarche de réflexion sur de nouvelles dépenses ou investissements, devra aussi être entreprise par les commissions. Le message est d'attendre encore un peu en matière d'adaptation du centime additionnel, de travailler sur l'optimisation des coûts et de garder à l'esprit le ratio coût-prestations lorsque nous serons amenés à délibérer sur des dépenses d'investissement.

Mme Bowman revient sur le paragraphe du rapport sur les Moustiques et demande que, en plus de la commission Enfance & Jeunesse mentionnée, la commission des Affaires sociales soit également sollicitée pour faire l'étude de l'intérêt de maintenir cette prestation.

Mme Bourquin Guidi remercie pour la qualité du rapport. Elle revient sur les dépenses de CHF 60'000.- pour couvrir les frais d'une exposition pendant 4 mois et de CHF 30'000.- pour couvrir les honoraires d'un mandataire chargé de gérer et d'organiser les futurs événements culturels de la commune, et, en contrepartie, de ne pas engager quelqu'un aux Espaces verts par mesure d'économie. Pour Mme Bourquin Guidi, il y a là quelque chose en décalage, elle demande l'avis des membres.

M. Delaude répond qu'il ne faut pas mettre en ballant un emploi récurrent, qui sera une charge chaque année, avec une exposition temporaire, que le Conseil administratif n'a pas eu le temps d'évaluer car ce projet est arrivé juste avant la présentation du budget. On pourra jouer sur la durée pour réduire le montant, ou trouver des sponsors, l'idée étant de ne pas aller jusqu'à cette somme, qui a malgré tout été inscrite au budget telle quelle. Quant au mandat, cela semble utile aujourd'hui, car il y a une envie de proposer des choses de qualité de manière plus large sur la commune, or il nous

¹ Office cantonal de l'agriculture et de la nature

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

manque une expertise. La Maison de la Douane doit être aussi vivante et avoir des expositions montées avec un œil d'expert. Il s'agit d'un mandat, donc pas forcément pérenne dans le temps.

Mme Bellaoud-Meylan souhaite des précisions sur le thème énoncé dans le rapport, qui est celui d'une exposition autour d'une personnalité communale. Elle se demande qui peut bien être la personnalité qui aurait une telle envergure.

M. Delaude ne souhaite pas encore donner des détails mais indique qu'il s'agit d'un habitant de la commune, malheureusement décédé, mais qui a été peintre et qui travaillait dans l'horlogerie. Il a laissé derrière lui des croquis et divers éléments assez fous dans ce domaine, qui pourraient rendre une exposition très intéressante. M. Delaude rappelle que ce projet d'exposition est arrivé juste avant le budget, l'exécutif a déjà fait une expérience d'un projet d'exposition à ce montant-là qui a été refusé, donc le montant indiqué ici est brut et sera encore affiné. Des sponsors pourraient aussi participer aux coûts. Une grosse partie des coûts est liée à la sécurité, qui peut être réduite si l'on réduit la durée de l'exposition.

Mme Bellaoud-Meylan revient sur la possibilité aussi pour d'autres services, notamment celui des Espaces Verts, d'avoir des appuis temporaires à certains moments de l'année.

M. F. Savigny rappelle qu'un montant élevé est prévu sur la ligne budgétaire des auxiliaires, à cet effet.

M. Hilty salue aussi le rapport de la commission des finances et apprécie notamment son petit côté alarmant. C'est la 3^e année qu'on présente un budget déficitaire et la situation liée au Covid nous autorise à en avoir encore jusqu'à 5 avant d'être dans l'obligation de retrouver un budget équilibré. Il estime qu'il faut passer du temps à retrouver l'équilibre. Les charges augmentent, de gros projets vont arriver avec l'école, la transition énergétique induit des charges pour les communes et va coûter cher. La question est : veut-on développer et penser des stratégies sur les revenus ? Il faudrait se projeter sur des acquisitions de terrains pour développer des projets, de type de la SI route de St-Julien, qui vont rapporter à la commune. Il faut se pencher sur des aspects de stratégie et trouver où aller chercher des investissements pour pérenniser des rentrées pour la commune. A l'époque, quand on avait voté le projet de la crèche, sur le principe, M. Hilty n'avait pas de problème mais ce qui le dérange c'est que, potentiellement, on doit le faire payer par toute la commune. Pour M. Hilty, il ne faut pas qu'on arrête de faire ce qu'on fait aujourd'hui pour le sport et la culture. Il faut continuer à maintenir des prestations qui sont celles d'aujourd'hui et les faire évoluer, mais il faut faire rentrer des revenus supplémentaires. Pour lui, c'est la réflexion qui doit avoir lieu, en commission ou de manière générale, qui doit être gardée en tête et il invite les membres à revenir avec des idées de solutions.

M. Gisiger se dit dérangé par la patinoire synthétique. Elle coûte beaucoup et rapporte peu. Il souhaiterait qu'une commission Sports ou Culture & Loisirs se penche sur le sujet pour voir si cette patinoire doit être maintenue ou s'il faut trouver une autre solution. Ce qui déçoit énormément M. Gisiger, c'est que la commune n'ait pas les moyens de former un apprenti aux Espaces verts ou ailleurs. Il se dit ne pas être le seul à être déçu de cette décision du Conseil administratif...

M. F. Savigny intervient pour préciser qu'il ne s'agit pas d'une décision du Conseil administratif mais d'une difficulté à investir du temps pour la formation d'un jeune par le responsable du service. C'est un point qu'il faut respecter, surtout si c'est pendant un an. C'est avec regret que le Conseil administratif a pris acte, mais ce n'est pas sa décision.

M. Gisiger n'est pas d'accord avec M. F. Savigny. S'il a bien compris la personne dont on parle, c'est qu'elle n'a pas les moyens, on lui coupe les budgets et les ressources, il n'a donc pas les moyens ni les ressources pour former un apprenti. S'il avait les ressources, il le ferait avec plaisir car il est passionné pour ce genre de choses. M. Gisiger dit avoir entendu ces propos hier soir. Revenant sur la patinoire, il souhaite qu'une commission se prononce sur cette infrastructure et son futur dans la commune.

M. Delaude répond que le Conseil administratif rejoint M. Gisiger concernant la patinoire. Elle coûte et ne tient pas dans le temps. De plus, la canicule l'a endommagée et une rénovation a été faite, sans succès. L'entreprise est sollicitée pour ré-intervenir, mais une réflexion parallèle pour envisager une utilisation différente de l'espace est en cours.

M. Martignoni revient sur les propos tenus par M. V. Savigny et M. Hilty, pour les inscrire dans une thématique plus large. Aujourd'hui, la fiscalité est la seule source de revenus de la commune et c'est trop peu. Les années à venir vont être propices à des catastrophes financières, géopolitiques et sanitaires, prédit M. Martignoni. L'angle de vision qu'on

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

avait pour gérer une commune doit changer. Agir sur les dépenses est indispensable mais il faut se pencher aujourd'hui sur les recettes. Il cite l'exemple de la SI, 296-298 rte de St-Julien, très rentable, même si son investissement a été important. Pour M. Martignoni, c'est l'avenir. La commune doit être actrice de son extension, il n'y aurait que des bonnes choses à en retirer. Il invite les membres à y réfléchir.

M. F. Savigny revient sur l'historique de certaines décisions de prestations, comme la patinoire dont le coût était important, qui ont pu être prises car des résultats mirobolants ont été enregistrés les années précédentes. Aujourd'hui, des communes n'ayant pas eu de tels niveaux de revenus offrent des prestations comparables à leur population pour des coûts contenus. C'est pourquoi M. F. Savigny indique qu'il faut réfléchir comment offrir les mêmes prestations à meilleurs coûts. Revenant sur l'historique des acquisitions immobilières de la commune, M. F. Savigny rappelle l'achat de l'Espace 267, de la Maison de la Gendarmerie et de la Maison de la Douane, cette dernière acquise en faisant usage du droit de préemption communal et avec la possibilité d'acheter un terrain de l'ordre de 5000 m² en zone constructible pour environ CHF 650'000.-, ce qui est assez exceptionnel. L'acquisition du terrain de la société Bourgeois fut un prolongement de cette acquisition, car représentant géographiquement une continuité en cohérence du premier projet ayant abouti à la création du CVI (Centre de Vie Intergénérationnel). L'objectif premier n'était pas de gagner de l'argent. M. F. Savigny rappelle que les collectivités publiques n'ont pas pour tâche de placer leur argent ou faire des investissements, mais chaque opportunité doit être examinée dans son contexte, en particulier si l'on recourt au droit de préemption communal. Si l'objectif de la construction ou acquisition de logement est d'en fournir aux enfants de la commune, M. F. Savigny rappelle que d'autres acteurs sont disposés et intéressés à construire des logements sur le territoire de la commune, dans lesquels pourront loger ces jeunes. S'il y avait un manque en matière de construction de logements ou de logements disponible pour répondre aux besoins de la population, cela représenterait une justification pour que les collectivités interviennent dans ce domaine. Quant à faire des investissements destinés à accueillir de nouveaux habitants, M. F. Savigny est d'avis que cela ne répond pas aux tâches de la commune. Mais, le Conseil municipal aura son avis à donner le moment venu.

M. Martignoni rappelle qu'un investissement dans des logements effectué par une commune dure dans le temps. Mais, il faut intégrer la réflexion sur le futur de la commune dans les diverses commissions.

M. Gisiger souhaite répondre à M. Martignoni car, avoir de nouveaux habitants est une bonne chose, même si cela crée des coûts pour construire des écoles, mais ce qui est important, comme à Plan-les-Ouates, ce sont des emplois. M. F. Savigny a attiré notre attention en commission des finances que les choses bougent et que demain, ce seront les habitants qui rapporteront le plus d'argent et non plus les entreprises. Mais pour le moment, nous devrions attirer des emplois car c'est ce qui rapporte.

M. F. Savigny indique qu'il a évoqué en commission que les communes ont décidé de lancer l'étude d'une modification du système de péréquation financière entre communes, dont le résultat pourrait influencer les réalités actuellement en vigueur concernant les ressources fiscales.

Mme Habiyakare revient sur le montant de CHF 30'000.- pour le mandat culturel. Elle ne comprend pas ce que fera ce mandataire, sachant que la Commission Culture & Loisirs est là, et Mme Preti s'occupe aussi de l'organisation des projets culturels.

M. Delaude répond qu'aujourd'hui, la commune participe à des événements culturels comme, par exemple, le festival Couleurs d'enfance. Mme Preti prend en charge la participation de Perly-Certoux à ce festival. Dans les autres communes, des délégués culturels ne font que cela, ce qui n'est pas le cas de Mme Preti, et ils ont le temps d'aller voir des spectacles et de programmer les plus intéressants pour leur commune. Pour Perly-Certoux, nous piochons dans ce qui reste de leur programmation, nous nous faisons aider par les autres car nous n'avons pas les moyens d'aller rechercher des spectacles originaux pour ce festival. Si l'on veut continuer à participer à ce festival, il faut de l'aide. Dans d'autres domaines culturels, ces mêmes limites existent. Certes, les manifestations culturelles communales sont importantes, mais, en travaillant par exemple sur l'exposition des Bords de l'Aire, nous avons vu ce que cela implique comme temps et comme connaissances pour monter ce genre d'événement. Pareil pour la Maison de la Douane, où l'on veut apporter du contenu, en plus de celui que les habitants proposent. La Maison a une image, et pour la faire vivre, il faut l'aide d'un mandataire pour nous épauler. C'est vrai que la demande tombe sur un exercice déficitaire mais la commune n'aura pas toujours des déficits.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

M. Delaude revient sur les interrogations posées précédemment au sujet des investissements immobiliers. Il souligne qu'il n'y a pas de mal à se poser des questions. Mais le développement d'une commune, comme le disait M. Gisiger, a des coûts infrastructurels importants. Pour M. Delaude, il y a deux approches : la commune veut se développer et encourage les déclassements de terrains. Et il y a l'approche opportuniste, de profiter de projets qui se développent pour participer. Toutes les pistes sont intéressantes à explorer.

M. Cheyroux souhaite affiner ce qu'a dit M. Gisiger sur les Espaces verts. La veille, la Commission Environnement a interviewé le responsable du Service au sujet des arbres dans la commune. Lorsqu'il s'est exprimé, il a expliqué ce qui lui était possible de faire. Il n'a pas cassé du sucre sur sa hiérarchie mais il a donné des états de fait. Pour revenir sur des suppressions de prestations, deux exemples ont été communiqués hier : La commune a reçu CHF 2000.- grâce à sa participation au Concours des communes fleuries. Cet argent a donné la possibilité de développer la culture d'oignons de tulipes au SEEV même. Mais, la participation n'ayant pas été reconduite, cette prestation n'est plus possible l'année prochaine. La diminution de prestations ne vient pas toujours parce qu'on ne décide pas du budget. L'autre exemple, c'est la conduite d'un apprenti qui est sorti premier de sa volée. Donc, tous les moyens ont été mis à disposition pour cela, mais ceci ne sera pas renouvelé cette année aussi. Au-delà de ces constats budgétaires, il est intéressant de faire le lien de ce que nous voulons. M. Cheyroux invite à voir la portée au-delà des chiffres du budget.

Mme Wasem rectifie en précisant que ce sont des arbres qui avaient été achetés à la commune avec ces CHF 2000.-. Concernant l'apprenti, certaines tâches doivent être effectuées alors qu'elles n'ont pas besoin d'être réalisées sur la commune comme de la maçonnerie. Cela représente un temps où deux personnes doivent sortir du staff et travailler sur cette formation. Cet investissement en temps n'est plus possible pour le moment. Il y a aussi le souhait que l'apprenti ne soit pas utilisé comme main d'œuvre supplémentaire mais bel et bien comme un apprenti à former.

Comme Mme Chagnat demande comment se fera le choix du mandataire culturel, M. Delaude indique que le choix débutera quand le budget sera voté. Pour l'instant, des contacts ont eu lieu avec une professionnelle mais rien de défini.

M. Gisiger, ayant été formateur d'apprenti pendant 25 ans, souligne qu'un accompagnement dans la formation d'un apprenti n'est pas aussi extrême que la relation entre les deux personnes décrite par Mme Wasem. Il trouve dommage que la commune ne puisse pas investir du temps et de la passion dans la formation de jeunes. Pour lui, c'est essentiel et il trouve dommage que la commune ne mette pas les moyens pour cela, qui ne sont pas que financiers.

Mme Wasem souligne que c'est la position du responsable du service qu'elle relate. Chaque formation est différente et ne peut pas être comparée. Le formateur doit créer des exercices en dehors de l'activité quotidienne, ce qui lui prend du temps, qu'il a lui-même indiqué hier ne plus avoir.

Mme de Raemy pense aussi que c'est le responsable du service qui est le mieux placé pour dire s'il a ou non le temps.

M. Hilty demande si la commune a proposé un poste fixe à l'apprenti.

M. F. Savigny indique qu'il a déjà trouvé un autre poste.

La discussion se poursuit sur le fait qu'il faut ou pas engager des apprentis dans la commune comme employés ordinaires.

Le Président fait revenir sur le rapport et ses conclusions, qu'il fait voter.

Par dix-sept voix pour, soit à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal adopte les conclusions du rapport de la Commission des finances, qui recommande d'approuver le budget de fonctionnement présentant un montant de CHF 11'802'593 aux charges et de CHF 11'102'738 aux revenus, soit une perte présumée s'élevant à CHF 699'855.-, et de maintenir le taux de centimes additionnels à 43 centimes pour 2023.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

D. Propositions du Conseil administratif

1. Projet de délibération N°3-2022 : Ouverture d'un crédit de CHF 127'800.- destiné au versement de la contribution annuelle au Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises

Le Président lit la délibération puis la fait voter comme suit :

OUVERTURE DU CRÉDIT DE 127'800CHF DESTINÉ AU VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION ANNUELLE AU FONDS INTERCOMMUNAL POUR LE DÉVELOPPEMENT URBAIN (FIDU) POUR LE VERSEMENT DE SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT AUX COMMUNES GENEVOISES

Vu le plan directeur cantonal 2030 fixant un objectif en termes de construction de logements afin de répondre à la pénurie actuelle et couvrir les besoins futurs liés au développement de notre canton;

Vu la proposition d'élaborer un mécanisme de compensation entre les communes qui construisent et celles qui ne construisent pas, ces dernières venant aider financièrement les premières à financer les équipements obligatoires et les espaces publics en lien avec l'accueil de nouveaux logement au moyen de la constitution d'un fonds;

Considérant que ce fonds est compétent pour les attributions des financements versés aux communes ;

Considérant que ce fonds est alimenté par une contribution annuelle de 2,5 millions de francs du canton et d'une contribution annuelle de 26 millions de francs des communes;

Vu la nécessité de voter un crédit d'engagement pour le versement de cette contribution annuelle destinée à subventionner les investissements publics à charge des communes accueillant de nouveaux logements;

Vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par l'Assemblée générale de l'ACG en date du 18 novembre 2015;

Vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par le Grand Conseil en date du 18 mars 2016 et que cette loi est entrée en vigueur le 1er janvier 2017;

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et à la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU),

Sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE à l'unanimité des membres présents, soit 17 voix « pour »

- 1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de 127'800CHF pour le versement d'une contribution au fonds intercommunal de développement urbain destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements.*
- 2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements (rubrique 0290.5620), puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif (sous la rubrique 0290.1462 "subventions d'investissements versées à des communes ou à des établissements qu'elles financent en commun").*
- 3. D'amortir cette dépense au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 0290.36602 dès 2024.*
- 4. D'autoriser le Conseil administratif à emprunter jusqu'à concurrence du crédit mentionné au point n°1.43*

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

2. **Projet de délibération N°4-2022** : Approbation du budget de fonctionnement annuel 2023, du taux des centimes additionnels ainsi que de l'autorisation d'emprunter

Le Président lit la délibération puis la fait voter comme suit :

APPROBATION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT ANNUEL 2023, DU TAUX DES CENTIMES ADDITIONNELS AINSI QUE DE L'AUTORISATION D'EMPRUNTER

Vu le budget administratif pour l'année 2023 qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements,

Attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de 11'802'593 CHF aux charges et de 11'102'738 CHF aux revenus, la perte présumée s'élevant à 699'855 CHF,

Attendu que cette perte présumée se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel négatif de 699'855 CHF et résultat extraordinaire de 0 CHF,

Attendu que l'autofinancement s'élève à 332'103 CHF,

Attendu que le taux de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2023 est maintenu à 43 centimes,

Attendu que le taux de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2023 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de 3 mois dans la commune s'élève à 0 centime,

Attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de 4'666'800 CHF aux dépenses et de 0 CHF aux recettes, les investissements nets présumés s'élevant à 4'666'800 CHF,

Attendu que les investissements nets sont autofinancés pour un montant de 332'103 CHF, il en résulte une insuffisance de financement des investissements de 4'334'697 CHF,

Vu le rapport de la commission des finances du 7 novembre 2022,

Vu les articles 30, al. 1, lettres a, b et g, 90 et 113 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

Sur proposition du Conseil administratif

Le Conseil municipal

DECIDE

à l'unanimité des membres présents, soit 17 voix « pour »

1. *D'approuver le budget de fonctionnement 2023 pour un montant de 11'802'593 CHF aux charges et de 11'102'738 CHF aux revenus, la perte totale présumée s'élevant à 699'855 CHF. Cette perte totale présumée se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel négatif de 699'855 CHF et résultat extraordinaire de 0 CHF.*
2. *De maintenir le taux de centimes additionnels pour 2023 à 43 centimes.*
3. *De fixer le taux de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2023 à 0 centime.*
4. *D'autoriser le Conseil administratif à emprunter en 2023 jusqu'à concurrence de 4'334'697 CHF pour couvrir l'insuffisance de financement présumée des investissements du patrimoine administratif.*

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

5. *D'autoriser le Conseil administratif à renouveler en 2023 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.*

3. Projet de délibération N°5-2022 : Ouverture d'un crédit d'investissement de CHF 120'000.- pour la réfection complète du sol de la salle polyvalente du groupe scolaire de Perly-Certoux

Le Président lit la délibération puis la fait voter, ainsi que la clause d'urgence, comme suit :

OUVERTURE D'UN CREDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 120'000.- POUR LA REFECTION COMPLETE DU SOL DE LA SALLE POLYVALENTE DU GROUPE SCOLAIRE DE PERLY-CERTOUX

Vu les dégâts d'eau constatés sur le sol de la salle polyvalente suite aux violents orages de l'été dernier dus à des conditions météorologiques exceptionnelles dont le dernier en date remonte au 17 août 2022,

Vu que le parquet endommagé de cette salle a dû être déjà poncé plusieurs fois et qu'il n'est plus possible d'envisager de nouvelles interventions pour le réparer,

Vu que lors d'un sondage, il a été constaté que la sous-couche du parquet est humide et détériorée.

Vu que les différentes solutions envisagées pour réparer tout ou partie du sol actuel ne peuvent pas offrir une solution pérenne sur le long terme,

Vu la nécessité de prendre en considération le projet de rénovation et d'agrandissement du groupe scolaire tout en s'assurant du respect des normes, obligeant, ainsi, à utiliser un revêtement adéquat dès lors que la salle est utilisée pour différentes activités sportives,

Vu la nécessité d'entreprendre des travaux en urgence afin pouvoir mettre, à nouveau, la salle à la disposition de l'école pour les cours de gymnastique donnés durant les horaires scolaires et répondre aux nombreuses sollicitations des différents utilisateurs (associations sportives et manifestations),

Vu que les derniers travaux de réfection du sol de la salle polyvalente datent de 1999 et ont été entrepris sur la base d'une délibération prise lors du Conseil municipal du 22 avril 1999 pour un montant de CHF 190'000.-,

Vu le devis établi par la société RealSport en date du 17 octobre 2022,

Vu l'exposé des motifs de novembre 2022 élaboré par le Service des Bâtiments et des Infrastructures (SBI) comprenant un descriptif de la situation, ainsi que les éléments techniques et financiers relatifs à cette opération, annexé à la présente délibération,

Vu l'information donnée au Conseil municipal lors de la séance du 22 octobre 2022,

Conformément aux articles 30 alinéa 1, lettre e et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Conformément aux articles 32 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 et 79 de la constitution de la République et canton de Genève du 14 octobre 2012,

Sur proposition du Conseil administratif

Le Conseil municipal

DECIDE

à l'unanimité des membres présents, soit 17 voix « pour »

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

1. *D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'engagement de CHF 120'000.- destiné aux travaux de réfection complète du sol de la salle polyvalente du groupe scolaire de la commune de Perly-Certoux.*
2. *De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements sous la rubrique No 21.504, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.*
3. *D'amortir la dépense prévue mentionnée sous point 2 au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 21.330 de 2022 à 2031.*
4. *D'autoriser le Conseil administratif à emprunter jusqu'à concurrence du crédit brut mentionné au point n°1.*

DECIDE

Par 16 voix « pour » et 1 abstention

5. *De munir la présente délibération de la clause d'urgence afin que son exécution ne souffre d'aucun retard dû à un référendum, en raison de l'utilisation intense de cette salle pour des activités scolaires et sportives.*

M. Cheyroux signale, qu'au vu du coût engagé, du renouvellement des intempéries, du comportement non fiable des utilisateurs de la salle, il propose à la commission des Bâtiments d'intégrer dans la construction de l'école une possibilité que les ouvertures des fenêtres soient monitorées pour préserver la salle, et/ou de configurer les bords des fenêtres de façon que les intempéries ne les atteignent pas.

M. Martignoni demande ce qu'il en est des assurances, car si c'est la faute d'un utilisateur qui a oublié de fermer la fenêtre, on devrait solliciter son assurance.

M. F. Savigny a indiqué avoir sollicité l'assurance de la commune, non pas sur la cause du sinistre lié à une fenêtre ouverte mais causée par l'intensité de l'événement climatique, qui dépasse un cadre normal et peut être qualifié de dégât de la nature.

M. Cheyroux signale que des fenêtres sont encore ouvertes ce soir même.

E. Communications du Conseil administratif

1. Informations diverses

a) Repas du Noël des Séniors 2022

M. F. Savigny rappelle que le repas de Noël des Seniors aura lieu vendredi 16 décembre 2022 à la salle polyvalente, qui devrait avoir été restaurée à cette date, et qu'il y aura une distribution des plateaux repas, comme l'an passé, durant la semaine du 19 au 23 décembre 2022.

b) Escalade de l'école et Noël dans le village

M. Delaude informe sur les dates de ces événements : l'Escalade, le 9 décembre, le Noël dans le Village aura lieu le 20 décembre à l'église.

c) Dépassement de crédit ou projet de délibération avec clause d'urgence en vue de l'acquisition d'un polybenne en remplacement de celui volé

M. F. Savigny informe d'un incident de caractère extraordinaire, qui va conduire à assortir une nouvelle fois de la clause d'urgence une demande de crédit. Le camion polybenne de la commune a été volé, or, il s'agit d'un véhicule utilisé quotidiennement pour une utilisation multiple selon les différents types de bennes chargées. Toutes les démarches ont été réalisées suite à ce vol, mais on doit imaginer qu'on ne retrouvera pas ce véhicule et on doit en rechercher un. Sur le marché de l'occasion, il n'y en a pas, sur le marché du neuf, c'est très difficile d'en trouver dans des délais rapides. Un seul véhicule serait toutefois disponible à Genève. Le Conseil administratif demande au Conseil municipal la possibilité d'acheter ce véhicule. Sans cela, commander un véhicule neuf prendrait plusieurs mois, sachant que l'installation du

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

système multi-bennes nécessiterait encore quelques semaines. Ce type de véhicule est rare car il se trouve sous la limite des trois tonnes et demi, donc utilisable avec un permis de conduire ordinaire. M. F. Savigny informe qu'une délibération sera soumise au Conseil municipal prochainement, avec la clause d'urgence comme pour la rénovation du sol de la salle polyvalente, pour permettre cette acquisition devisée à CHF 65'000.-. Il rappelle qu'il est nécessaire que deux tiers des membres présents du Conseil municipal valide la clause d'urgence. Sinon, la délibération sera soumise sans clause d'urgence le mois prochain.

Comme M. Martignoni demande s'il est possible de faire un leasing sur ce véhicule, M. F. Savigny répond que cela ne change rien à la problématique. De plus, l'acquisition directe est plus avantageuse.

M. Cheyroux trouve l'affaire surprenante. Pour éviter de se faire voler le suivant, il demande s'il y a moyen de procéder à un verrouillage ou autres mesures de sécurité.

Mme Ramazzina signale avoir vu à Bernex des employés communaux suivre une charrette tirée par des chevaux. Elle sert au ramassage des feuilles mortes. Elle s'amuse à demander à M. F. Savigny s'il ne mettrait pas un bout de terrain à disposition pour des chevaux.

M. F. Savigny informe qu'un véhicule du même type que le nôtre a aussi été volé côté français, comme l'ont rapporté les Autorités de St-Julien lors d'une rencontre.

M. Rellstab demande, vu que le véhicule roule peu, si une mutualisation est possible.

M. F. Savigny répond que si le véhicule a effectivement peu de km (20'000km en dix ans), il est toutefois utilisé quotidiennement. L'aspect de la mutualisation a été abordé.

d) Mesures d'économies d'énergie des bâtiments et de l'éclairage public

Mme Wasem informe sur l'application de ces mesures par la commune, suite aux recommandations du canton. Le canton avait demandé que le chauffage ne soit pas enclenché avant le 15 octobre. La commune a enclenché le chauffage les deux dernières semaines de novembre, progressivement dans les bâtiments. La température des pièces dans les bâtiments administratifs et l'école est réglée à 20°-21°. Des vannes thermostatiques ont été installées à l'école et à la maison de la gendarmerie, ce qui permet de diminuer les températures la nuit et de les remettre le matin. Les salles de sports sont réglées à 17°, la piscine à 26° comme recommandé. Sur la suppression de la distribution d'eau chaude dans les lieux de travail administratif et dans les lieux publics sauf les vestiaires, ce n'était pas organisable à Perly-Certoux. Les éclairages interne et externe des bâtiments administratifs restent éteints dès la cessation des activités. Les ampoules ont été changées en LED dans la salle polyvalente, la salle de la Mairie, la Mairie, la salle omnisports et l'école, WC et classes, soit un total de 210 ampoules. Il a été demandé aux associations d'éteindre les lumières tout de suite après la cessation de leurs activités. Concernant les décorations de Noël, il est important de maintenir une ambiance de Noël dans le village. M. Fontaine, qui est en charge de ces décorations, a réussi à diminuer de 50% la quantité de lumière tout en maintenant les décorations dans les arbres. Par exemple, à l'école, on conservera le bandeau mais on ne mettra pas le rideau de lumière sur la tour. Ailleurs, les décorations seront présentes mais certaines sans lumière. Concernant l'extinction des éclairages publics, la commune fait partie dans sa catégorie de la commune la plus économe en énergie. Car, pratiquement l'ensemble de l'éclairage sur les routes communales est en LED.

Mme Wasem passe la parole à M. F. Savigny, qui a eu un rendez-vous avec les SIG sur l'éclairage public.

M. F. Savigny indique que ce rendez-vous avait pour objet la recherche de pistes d'amélioration en matière énergétique pour l'éclairage public de la commune. Comme Perly-Certoux est déjà très performante, les représentants des SIG étaient embarrassés de proposer des mesures complémentaires. Dans la gestion de l'éclairage public, il est déjà réduit de 50% par les SIG sur l'ensemble du territoire de la commune, à partir d'une certaine heure chaque nuit. Cette diminution est pratiquement non perceptible par l'utilisateur et porte aussi sur l'éclairage des passages pour piétons. A Perly-Certoux, il reste quelques lampes qui ont encore une technologie plus ancienne, non LED, sur la route de Base entre le giratoire des Mattines et le pont de l'autoroute. Il a donc été décidé de débrancher 8 de ces candélabres, pas

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

vraiment nécessaires et ayant une consommation importante, en conservant les éléments qui permettent d'assurer la sécurité du giratoire des Mattines. M. F. Savigny informe que, sur le graphique de la consommation publiée dans le dernier *Trait d'Union*, la courbe de la consommation augmente dans les dernières années. Cela est uniquement dû au fait que précédemment, les SIG ne comptabilisaient que la consommation de l'éclairage public mais depuis quelques années, ils y ont ajouté certains éclairages certes publics mais dépendant déjà de compteurs communaux, comme l'éclairage en bordure du stade de football. Il ne s'agit donc pas d'une réelle augmentation de la consommation.

M. Cheyroux demande si la diminution de 50% de l'intensité lumineuse porte sur l'éclairage public cantonal ou communal.

M. F. Savigny répond qu'il ne parle que de l'éclairage communal. Mais une cohérence au niveau de l'éclairage est nécessaire tout au long d'un tronçon, quel que soit le propriétaire de la route. Pour des raisons de sécurité, il est recommandé d'éteindre plusieurs candélabres groupés plutôt que d'en éteindre un sur deux par exemple.

Comme M. Cheyroux demande s'il a été envisagé d'éteindre complètement l'éclairage à certaines heures de la nuit, M. F. Savigny répond que cela a été évoqué mais il y a une différence entre la situation d'une ville, où des vitrines restent éclairées, et la campagne, où il y a des considérations sécuritaires à prendre en compte, et à mettre en balance avec l'économie de coût de l'éclairage. Cela n'a donc pas encore été retenu à ce stade comme mesure pour la commune.

M. Cheyroux propose d'éteindre les lampadaires qui se trouvent en partie supérieure du chemin de la Mairie, sur la droite, où ils illuminent des places de parking.

M. F. Savigny, d'expérience, indique qu'ils permettent de voir où l'on marche sur le trottoir de l'autre côté de la route.

e) Réponses aux questions individuelles :

1. Bicentenaire : décompte final (M. Cheyroux, le 20.10.2022)

M. Delaude indique n'avoir pas eu le temps de préparer ce décompte. Il le fera le mois prochain.

2. Utilisation de la salle polyvalente le dimanche matin (M. Hilty, le 22.09.2022)

Mme Wasem informe que c'est le Conseil administratif qui avait décidé à l'époque que cette salle serait mise à disposition des associations le dimanche uniquement pour des activités ponctuelles. Cela correspond pour le moment à une dizaine par année. Au vu du nombre restreint d'activités, les associations pourront donc accéder le matin à la salle dès 8h. Toutefois il faudra, si possible, favoriser l'installation du matériel la veille, afin de limiter les bruits le dimanche matin. Mme Wasem souhaite préciser que le concierge n'a émis aucune plainte concernant le bruit occasionné le dimanche matin par ces manifestations. En ce qui concerne les horaires de fin d'activités, ceux-ci devront, en revanche, être plus scrupuleusement respectés pour le bien-être de chacun.

3. Chiens en laisse au chemin des Vignes (Mme Ramazzina, 20.10.2022)

M. Delaude informe avoir reçu des informations de la Police municipale sur les contrôles effectués sur ce chemin. La police municipale a confirmé avoir fait ces contrôles de son propre chef, car cela entre dans ses prérogatives. Ce n'est donc ni la commune, ni des habitants qui l'ont sollicitée. Les APM ont effectué plusieurs passages sur le chemin des Vignes ces derniers mois afin de rappeler aux promeneurs et détenteurs de canidés quelques règlements et bonnes pratiques concernant leur animal. La police a effectué plutôt des contrôles et des approches préventives. Les APM ont rappelé les principes de base, soit l'obligation faite aux propriétaires de disposer de matériel adéquat pour maîtriser leur chien, la marque de contrôle obligatoire ainsi que d'une médaille indiquant le nom, l'adresse et le numéro de téléphone du détenteur. Ils ont remarqué que quelques propriétaires ne disposaient même pas de laisse sur eux ou que des chiens se trouvaient dans les vignes et ce, avant même la vendange, ce qui est interdit. Une seule personne a été amendée car elle ne s'était pas acquittée de la marque de contrôle de son animal, et ce depuis plusieurs années. Selon la police, le chemin des Vignes est considéré comme un chemin de campagne, où le chien peut courir librement pour autant qu'il ne souille ni n'endommage les cultures. M. Delaude rappelle que les champs cultivés et les vignes sont

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

interdits aux chiens. Un champ moissonné ou fauché est autorisé aux chiens. M. Delaude souligne que ces contrôles sont la règle aussi ailleurs, dans d'autres communes, notamment au bord de l'Aire.

Mme Ramazzina suggère une information aux habitants sur ce sujet.

E. Propositions individuelles et questions

a) Calendrier de l'Avent

Mmes Ramazzina et de Raemy informent sur les vins chauds proposés les jeudis de décembre 2022 aux habitants dans le cadre du Calendrier de l'Avent. Le 1^{er} décembre, c'est l'Appertoux qui le prépare sur la place de la Mairie, le 8 décembre, l'Amicale invite devant l'église, le 15, Certoux-Bouge au chemin des Catons, et le 22 décembre, la Jeunesse de Perly-Certoux organise le vin chaud en bas du chemin du Village.

b) Dangerosité du chemin des Vignes

M. Cheyroux souhaite faire part de deux situations qu'il a rencontrées au chemin des Vignes, pour lesquels il prie le Conseil administratif de trouver des solutions. Le premier a été créé par un conducteur français, guidé par son GPS et qui circulait sur le chemin des Vignes un dimanche, malgré un sens interdit. Il n'allait pas vite mais sa présence a crispé les esprits des promeneurs qui se trouvaient là. Le deuxième cas est créé par les vélos, surtout des Français qui utilisent leur vélo comme moyen de transports pour aller au travail, et qui « taillent » à 40km/h sur ce chemin. M. Cheyroux doute qu'ils puissent anticiper correctement les mouvements des piétons et les chiens à cette vitesse. Il invite à mettre ces situations en perspective avec le Plan directeur des chemins piétonniers, voté en 2018, dans lequel le chemin des Vignes est intégré dans le réseau de chemins pour piétons. Il doit être de qualité, confortable et sécurisé. A cela s'ajoute la gestion des chiens, l'accroissement de la population de part et d'autre du chemin. M. Cheyroux invite à consolider la problématique.

M. Delaude remercie M. Cheyroux et indique que des cas similaires sont déjà remontés au Conseil administratif. La police municipale faire des rondes et les agents ne peuvent pas être là tout le temps. C'est un chemin « Bordiers autorisés », sur lequel des véhicules agricoles roulent, il y a l'accès au cimetière. Evidemment, il y a les vélos et les vélos sont problématiques partout, que ce soit dans la traversée du village, en Zone 20 où ils passent à 40 km/h, ou en ville. La vie en communauté devient complexe. M. Delaude va regarder avec la police municipale pour demander un peu plus de contrôles, dans l'idée de pacifier un peu les choses, mais il n'y aura pas d'agents en permanence et le chemin ne pourra pas être fermé de toute façon à la circulation.

M. Cheyroux invite à affiner les choses et à voir avec Pro Vélo si des expériences ont déjà été faites ailleurs. Il demande que l'on reprenne aussi du Plan directeur communal des chemins pour piétons d'autres chemins sur lesquels faire porter aussi la réflexion.

Mme Bourquin Guidi souligne les travaux sur la route de St-Julien et indique que le chemin des Vignes fait sans doute actuellement office de voie transitoire pour relier St-Julien et Perly.

c) Restitution du workshop de la Fondation Braillard

Mme Bourquin Guidi profite d'avoir la parole pour indiquer avoir eu énormément de plaisir à assister à la séance des commissions réunies sur le retour du workshop de la Fondation Braillard consacré à Perly-Certoux. Elle a trouvé le moment incroyable et très positif d'avoir ce retour. L'ambiance était très agréable et il est important de partager des moments pareils dans une commune.

d) Appui de la Commission des Affaires sociales au Repas des Seniors

Mme Bowman rappelle qu'il est attendu des membres de la Commission des Affaires sociales une aide pour ce repas, dès l'après-midi. Des indications seront fournies plus tard. Tous les membres du Conseil municipal disponibles sont également les bienvenus. Le soir, une aide est également requise.

e) Couloirs pour vélos

Mme Ramazzina suggère qu'on dessine un couloir, même provisoire, pour les vélos sur le chemin des Vignes.

M. Delaude répond qu'il redoute que cela en fasse un aspirateur à vélos, ce qui n'est peut-être pas ce qui est souhaité.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

f) Stationnement de remorques diverses

Mme de Raemy indique que plusieurs communiens se plaignent du stationnement de remorques au chemin du Relai et également vers l'église, cette remorque-là transportant un bateau. Cette situation perdure, elle demande si la commune peut intervenir.

M. Delaude répond que ces véhicules sont autorisés et que rien n'interdit à une remorque de stationner si elle est homologuée et qu'elle ne déborde pas sur les côtés, route ou trottoir. Si la police municipale devait le voir et constater une infraction, elle amenderait. Rien n'empêche les habitants de contacter eux-mêmes la police. M. Delaude indique que l'exécutif a travaillé sur un schéma qui sera bientôt présenté, et qui devrait avoir comme effet de repousser ce type de véhicules, qui bougent très peu, dans des zones moins visibles que celles qu'ils utilisent actuellement.

Mme de Reamy prend acte que les zones actuelles utilisées par ce stationnement ne sont pas en zone 4h.

M. Scheib demande s'il ne serait pas opportun de rappeler les règles de stationnement dans les zones blanches de la commune dans l'un des journaux de la commune.

M. Rellstab indique que Corsier a fait des macarons. Cela évite des véhicules tampons, comme on le voit au ch. du Relai.

M. Delaude ne souhaite pas lancer le débat maintenant sur le stationnement dans la commune mais revient sur les macarons, en rappelant que ceux-ci sont délivrés à des conditions qui ne permettront pas à chaque habitant d'en avoir un. Le macaron n'est pas forcément la panacée.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la séance du Conseil municipal, à 22h36.

Le Président
Michel Mouton

Le Vice-Président
Stéphane Hilty

Le Secrétaire
Jacques Nierlé